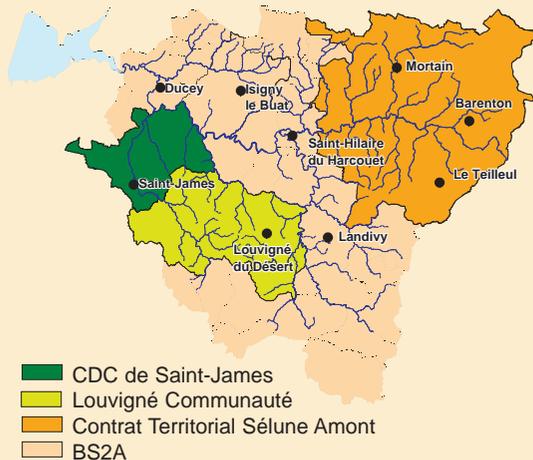


La lutte contre l'érosion et le ruissellement : Les collectivités se mobilisent

Pour préserver les ressources en eau, le SAGE Sélune exige des communes la préservation des zones humides et des haies et talus à fonction de rétention existants dans leur document d'urbanisme.

Cependant, dans les zones à risques d'érosion et de ruissellement, c'est la reconstitution d'un maillage bocager efficace qu'il faut viser.



Les communautés de communes de Saint-James et Louvigné du Désert ont choisi de mettre en oeuvre un programme de replantation animé par un technicien bocage. Sur le reste du bassin, c'est la cellule d'animation du SAGE et du contrat Territorial Sélune amont qui assure cette animation.

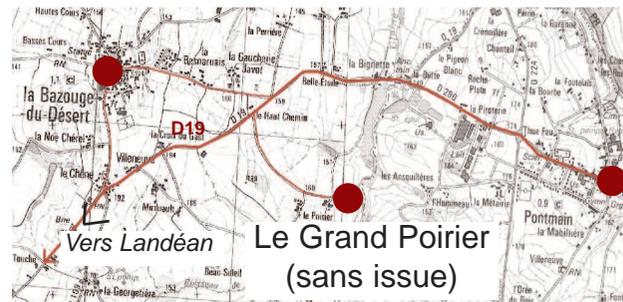
Ces techniciens pourront vous apporter leur appui technique pour préserver les haies et talus à fonction de rétention existants et élaborer un programme de reconstitution du bocage dans les secteurs les plus pertinents pour la préservation de la ressource en eau.

N'hésitez pas à les contacter !

Comment venir ?



**l'itinéraire d'accès
jusqu'au lieu-dit
le Grand Poirier
sera fléché,
à partir de
la Bazouge
du Désert**



Avec le soutien de :



Contacts

Pour tout renseignement sur cette journée d'information, vous pouvez contacter :

✓ Mélanie CHRÉTIEN, Aurélie JOUÉ ou Marie OLÉ,
cellule d'animation du SAGE Sélune, au 02 33 89 62 14

✓ par mail : sage-selune@wanadoo.fr



La préservation du bocage et des zones humides



Un enjeu pour la gestion de l'eau

Lundi 30 juin 2008



Pourquoi cette journée ?

Le rôle des zones humides et du bocage dans la gestion de l'eau n'est plus à démontrer. La préservation de nos ressources en eau potable, essentiellement prélevées en rivière, nécessite le maintien de ces filtres sur nos bassins versants.

Comment les communes peuvent-elles préserver les zones humides et les haies et talus à fonction de rétention ?

Grâce au Plan Local d'Urbanisme.

Comment se déroule cette démarche d'intégration, quelles sont les différentes phases ?

Le but de cette journée est de répondre à ces questions en prenant l'exemple de la commune de La Bazouge du Désert.

Vous voulez en savoir d'avantage sur cette démarche, vous avez des questions, vous voulez partager votre expérience, n'hésitez pas !

Venez nombreux !



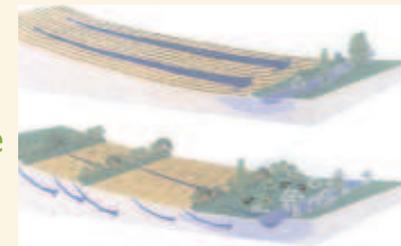
Programme de l'après midi

14h00 Accueil des participants

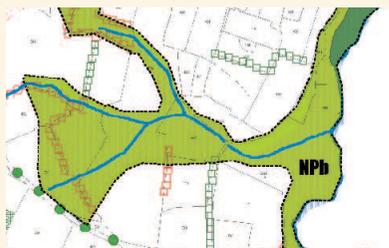
par Joseph BOIVENT, *Président du SIVOM de Louigné-La Bazouge du Désert*
Michel THOURY, *Président de la CLE du SAGE de la Sélune*



Présentation des zones humides, du bocage et des préconisations du SAGE en matière d'urbanisme
par la cellule d'animation de la Sélune



Louigné Communauté, une mutualisation des inventaires pour les communes
par Roger BUFFET, *Président de la commission environnement de Louigné Communauté*



La préservation des zones humides, des haies et talus à fonction de rétention :
Le Plan Local d'Urbanisme de la Bazouge du Désert
par Joseph Boivent, *Maire de la Bazouge du Désert*

La reconstitution bocagère :
Visite de l'exploitation du GAEC SM2
par Sylvain MALLE, *agriculteur*



17h00 Clotûre de l'après-midi autour du verre de l'amitié